



DECLARATION FSU au CTA du 20 janvier 2017

En tant que fonctionnaires, nous ne pouvons qu'être interpellés par la teneur des débats pré-électoraux qui traversent la période et qui, sans toujours le dire franchement, attaquent le modèle social. Nous assistons à une remise en cause des principes de la Fonction publique (solidarité, justice sociale, égalité...), de ses missions (égalité d'accès aux droits fondamentaux, en particulier en matière de santé, d'éducation, de culture) et à une volonté d'affaiblissement de sa capacité à répondre aux évolutions économiques, sociales, culturelles ou écologiques. C'est l'intérêt général qui apporte la réponse à ces enjeux, et non le marché. La FSU reste profondément convaincue du rôle essentiel que joue aujourd'hui la Fonction publique en tant qu'élément structurant de la société. C'est la raison pour laquelle elle s'engage pour sa défense et celle de ses agents.

L'Education nationale n'est pas en reste et elle se retrouve aussi au cœur de nombre de débats. Déjà fragilisée par des réformes contestées, comme celles des rythmes scolaires et du collège, elle est la cible de propositions qui apparaissent comme dangereuses pour le service public d'éducation. La FSU portera son projet éducatif pour réduire les inégalités et assurer réellement la réussite de tous les jeunes.

Souffrance au travail, risques psychosociaux, démission des enseignants stagiaires, la réalité du travail enseignant est pointée par tous les media et le ministère fait mine de découvrir les spécificités et les difficultés de nos métiers que la FSU pointe depuis de nombreuses années. Manque de soutien de la hiérarchie, injonctions croissantes et contradictoires, corps d'inspection méconnaissant les métiers, conditions de travail des stagiaires trop lourdes et stressantes... les causes des RPS sont connues. Il est urgent que le ministère tienne compte de ces constats et y remédie en faisant de la santé et sécurité au travail l'une de ses priorités.

Concernant l'ordre du jour de ce CTA,

Ecoles

10 postes supplémentaires pour le 1^{er} degré... tel sera le niveau de la dernière dotation pour l'académie d'un gouvernement ayant fait de la priorité pour le primaire le grand leitmotiv de ses cinq années au pouvoir. Une fois encore, il ne sera pas nécessaire de se perdre en conjectures pour savoir où implanter ces emplois, ni même d'espérer pouvoir faire l'école autrement, en s'appuyant sur un investissement à la hauteur des promesses et en mesure de combler le retard pointé par l'OCDE. Non... pas dans l'académie de Clermont en tout cas. Nous sommes toujours dans l'attente des créations de postes destinés à améliorer les conditions d'exercice et d'apprentissage au quotidien, ceux-là même qui nous étaient promis à compter de la rentrée 2016, une fois passé le cap de la restauration de la formation initiale. Ces emplois auraient servi, pour notre académie, à abaisser les effectifs par classe, en maternelle notamment ; à reconstituer des réseaux d'aides complets ; à abonder les

brigades de remplacement, dont les faiblesses sont reconnues, notamment à Montluçon ; à doter en nombre suffisant l'ensemble des départements de l'académie des dispositifs « *scolarisation des moins de 3 ans* » et « *plus de maîtres que de classes* » sur lesquels la ministre s'était engagée ; à garantir des départs en stages de formation continue... non, rien de tout cela ou à moyens constants pour trois de nos départements.

A bien comprendre, notre académie souffrirait de perdre des élèves – près de 900, la belle affaire ! – quand, dans le même temps, l'offre d'emploi diminue, les entreprises ferment, les régions s'agrandissent, l'emploi public se délocalise et que tout cela mis ensemble pèse fortement sur nos bassins de vie et d'éducation. Depuis cinq ans, il est devenu coutumier de quantifier les dotations en postes en comparaison de ce que nous aurions dû rendre « *au titre de la baisse démographique* », permettant ainsi de s'autosatisfaire d'une dotation nulle, plus avantageuse au final qu'un retrait de postes. Même un enfant de 4 ans ne serait pas dupe du stratagème et comprendrait qu'une dotation en bonbons de ce niveau-là ne lui apporterait pas entière satisfaction... La dotation prévue pour l'académie apporte la preuve d'un effort national inégalement réparti, laissant des académies sur le carreau de la refondation de l'école.

En feignant de prendre en considération les spécificités territoriales, en actant le principe de la dérogation à la règle générale en engageant à grande échelle les départements dans une démarche contractuelle avec les élus locaux et en leur faisant prendre la responsabilité de la restructuration du maillage des écoles, c'est l'avenir de l'école rurale qui est gagé. Les ficelles sont grosses et visibles puisqu'une réserve de cent postes a été constituée nationalement pour continuer à signer des conventions à tour de bras. Ainsi le Puy-De-Dôme se verra doté de 5 postes supplémentaires une fois la signature de sa convention entérinée... Drôle de conception de l'équité de traitement quand les trois autres départements de l'académie n'auront eu que du vent, c'est-à-dire la prise en compte de leur caractère rural dans le calcul de la dotation académique dont la ventilation finale est de votre ressort.

La FSU s'oppose à ces conventions et demande une politique nationale ambitieuse pour l'école rurale. Elle alerte sur ces restructurations à grande échelle qui aboutiraient à terme à une fragilisation du service public d'éducation de proximité et, plus globalement, qui concourraient au sentiment d'abandon exprimé par de nombreux citoyens exclus de l'équité d'accès aux services publics.

Collèges, lycées

Dans le second degré, le bilan du quinquennat n'est pas non plus à la hauteur des objectifs affichés ni de la priorité à l'Education affirmée pendant la campagne présidentielle. Après les dégâts causés sous le quinquennat Sarkozy avec 592 postes supprimés dans notre académie, le gouvernement a certes créé 94 postes pour les stagiaires mais n'a en réalité réimplanté que 141 postes dans les établissements sur la mandature alors que le nombre d'élèves a augmenté de 3 000 sur la période 2012-2017 ! Il manque donc 451 postes par rapport à 2012. Les conditions de travail pour les personnels et d'apprentissage pour les élèves n'ont fait que se dégrader durant cette période. Quant aux créations de postes en collège pour la rentrée 2017, quasiment la moitié (42%) sont la conséquence de la réforme du collège imposée contre les personnels, à savoir le quart d'heure supplémentaire d'autonomie prévu à la rentrée 2017 !

Même si on peut constater une amélioration du taux d'encadrement en collège, qui reste cependant très inférieur à celui de 2008, première rentrée du quinquennat Sarkozy, il n'en

va pas de même en lycée, avec un taux d'encadrement qui se dégrade de nouveau, alors que les effectifs sont déjà pléthoriques ! Il manque 13 postes pour maintenir le même taux que l'an dernier, déjà très inférieur au taux de 2008 ! Le taux d'encadrement en lycée était même meilleur en début de mandature, malgré la quasi disparition du redoublement en fin de seconde ! Quelles garanties sur le maintien des moyens en collège, une fois la réforme du collège digérée bien malgré eux par les personnels ? La diminution des HSA par emploi, de l'ordre de 0,6%, est très insuffisante et ce taux reste très élevé. Pour la FSU, la diminution du nombre de HSA par emploi est une nécessité qui passe par des créations de postes en nombre suffisant.

Au final, où sont passées les ambitions gouvernementales ?

Education Prioritaire

La très faible baisse des effectifs dans les collèges de l'Education Prioritaire, de 26 à 25 élèves, n'aura que peu d'impact sur la réussite des élèves et les conditions de travail des enseignants, comme des études l'ont prouvé. La FSU revendique des effectifs de 20 élèves par classe dans les collèges de l'Education Prioritaire.

L'annonce de 450 postes supplémentaires pour la rentrée 2017 et les déclarations de la Ministre affirmant que les lycées ont vocation à rester dans l'éducation prioritaire sont de premiers éléments de réponses à la mobilisation des personnels. Les politiques d'éducation prioritaire doivent aussi concerner les lycées : c'est pourquoi la FSU demande la mise en place d'un groupe de travail sur la carte de l'EP des lycées dans l'académie.

A ce propos, nous regrettons d'avoir eu les documents du point 8 la veille de ce CTA. Au vu des critères que semble avoir retenu le rectorat (CSP défavorisées, boursiers), nous ne comprenons pas le choix effectué par le rectorat. Pourquoi si peu de Lycées professionnels dans cette liste, alors que ces établissements correspondent bien souvent aux critères de CSP et de boursiers ? Pourquoi ne pas avoir utilisé l'ancienne carte de l'EP de notre académie en la réactualisant ?

Lycées Professionnels

Si l'on peut acter positivement la légère augmentation du nombre d'emplois dans les SEP et LP, il faut néanmoins noter leur diminution dans les EREA et le maintien à un niveau très élevé du nombre d'HSA par emplois à 1.82 à la rentrée 2017, pallier constant depuis 2014. Par conséquent, nous n'aurons pas constaté depuis 5 ans une hausse sensible des emplois dans la Voie Professionnelle sur l'académie, seule à même d'améliorer les conditions de vie et de travail des collègues par, notamment, une fluidification des mouvements inter et intra académiques. Au CTA de novembre, la FSU vous avait interrogé au sujet de la pérennisation du dispositif ULIS-Lycée dans l'académie. Pouvez-vous nous donner la nouvelle répartition entre enseignement et coordination dans les dotations des établissements concernés par la nouvelle politique d'inclusion scolaire ?

Nous attendions peu du plan « 500 » formations, et au final il se traduit par peu d'ouvertures de structures : un groupe de BAC Pro sur Thiers et quelques Mentions ou Formations Complémentaires sur l'académie. Nous tenons d'ores et déjà à dénoncer la baisse des capacités en seconde du BAC PRO Métiers de l'électricité et environnement sur Charles et Adrien Dupuy au Puy en Velay ainsi que la proposition faite au Lycée Geneviève Vincent de Commentry à qui l'on demande d'autofinancer une ouverture en seconde GT par la fermeture d'un groupe d'ASSP. A croire qu'à chaque rentrée, il faut mettre ce dernier établissement et ses équipes sous tension.

Enfin que dire de la diminution de l'offre de 3ème PEP sur le bassin clermontois avec la fermeture annoncée sur le lycée Lafayette ?

RIFSEEP infirmiers

La FSU revendique l'intégration des primes et indemnités au traitement. Le nouveau régime indemnitaire qui nous est proposé va introduire un système inégalitaire au sein de la FPE et de par sa nature, va même contribuer à aliéner le travail des fonctionnaires au supérieur hiérarchique.

C'est pourquoi nous exprimons une nouvelle fois notre désaccord sur sa mise en place. Les propositions faites en direction de nos collègues IDE ne vont pas améliorer cette situation et nous ne pouvons pas les accepter.

Nous développerons notre analyse lorsque le point 7 sera abordé.

Suppressions de postes administratifs (AENES)

Après les saignées des postes administratifs de 2004 à 2012 (-8000 postes au niveau national, -170 dans l'académie), les personnels administratifs et adjoints techniques de l'académie ont vu leurs conditions de travail continuer de se dégrader.

Au niveau national, 50 postes sont créés en 2017 mais pour parvenir à ce résultat, 12 académies, dont la nôtre, perdent de nouveau des postes.

Au final, Clermont a perdu 1 poste en 2012, 2 autres en 2015, 1 poste en 2016 et donc 5 postes en 2017 !

La dégradation de réalisation de la fonction comptable est la conséquence de la réforme de la carte comptable dans un contexte de restrictions budgétaires et se traduit par un nombre de postes insuffisant pour assurer le bon fonctionnement des EPLE.

Les réorganisations des services académiques opérées du temps des politiques de suppressions massives d'emplois perdurent, alors même qu'elles n'avaient pas été pensées dans l'intérêt du service public, mais d'abord pour « rendre des postes ». Les dégradations des conditions de travail qui en découlent continuent de produire leurs effets en matière de souffrance au travail.

Si le Ministère se targue au niveau national d'avoir mis un terme aux politiques de suppressions de postes, force est de constater que les personnels administratifs de l'académie auront vu leurs conditions de travail continuer de se dégrader avec des suppressions chaque année, le dernier exercice budgétaire valant programme avec plus de suppressions que l'ensemble des 4 années précédentes !

Pour qui connaît vraiment les charges qui pèsent sur les missions de ces personnels, dans les services et établissements, ces mesures de retrait sont purement scandaleuses. La FSU demande leur annulation.

Rehaussement des emplois administratifs : Le SNASUB-FSU revendique depuis longtemps ce principe, finalement reconnu par le ministère qui prend enfin en compte la réalité, à savoir que la quasi-totalité des agents de catégorie C font un travail de catégorie B. Pour la FSU, il n'y a donc pas de critères à établir pour le passage de C en B, tous les personnels de catégorie C doivent pouvoir y prétendre. Le SNASUB-FSU regrette le faible pourcentage de rehaussement de postes de C en B et de B en A.

Sous une apparente objectivité, le passage de C en B et de B en A selon des critères administratifs (effectifs élèves, formations et diplômes préparés...) est en réalité problématique. En effet, que se passe-t-il si un poste passe de C en B pour l'agent en poste ?

Change-t-il alors de catégorie et dans ce cas l'ancienneté et la manière de servir ne sont plus pris en compte ? Et s'il n'est pas promu, il faut que le poste soit maintenu dans la nouvelle catégorie, tant qu'il n'y a pas mutation... Pour la FSU, les critères de promotion doivent en priorité tenir compte de l'expérience professionnelle et de la manière de servir. Les critères de rehaussement ne doivent pas interférer sur les promotions !